
**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**Distr. restreinte
22 août 2024

Original : anglais et français

**Comité permanent
Quatre-vingt-onzième réunion**

**Rapport annuel du Comité d'audit et de contrôle
indépendant pour 2023-2024****I. Introduction**

1. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant (ci-après dénommé le « Comité »), comprend cinq membres choisis et nommés par le Haut-Commissaire pour les réfugiés avec l'aval du Comité exécutif. Il est composé des membres suivants : Mme Carman Lapointe (Canada, Présidente) ; M. Honoré Ndoko (Cameroun, Vice-Président) ; Mme Bushra Malik (Pakistan) ; Mme Malika Aït-Mohamed Parent (France) ; et Dr Suresh Raj Sharma (Népal).
2. Le travail du Comité est guidé par ses termes de référence (EC/73/SC/CRP.16, annexe I). Les membres servent en qualité d'experts, indépendants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de ses dirigeants, à titre consultatif, pour aider le Haut-Commissaire et le Comité exécutif à s'acquitter de leurs missions de contrôle.
3. Au cours de l'année écoulée, le Comité a tenu en personne trois sessions formelles, à New York en décembre 2023, et à Genève en avril et juin 2024.
4. L'ordre du jour de chaque session était basé sur un plan de travail convenu comprenant a) l'examen du plan de travail et des rapports des organes externes de contrôle, à savoir le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies ; b) l'examen du plan de travail et des rapports des organes indépendants de contrôle interne, à savoir le Bureau de l'inspecteur général au HCR, le Service de l'audit interne (assuré par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies) et le Bureau d'évaluation ; c) d'autres entités indépendantes (Ombudsman) ; et d) les organes chargés du contrôle de gestion. À chacune de ces sessions, le comité a aussi rencontré le Haut-Commissaire ou la Haute-Commissaire adjointe pour des discussions et des informations sur les développements en cours au HCR.
5. Les activités consultatives et de contrôle du Comité ont été menées sans faire l'objet d'interférences et il n'y a eu aucune circonstance (réelle ou perçue comme telle) d'atteinte à son indépendance. Pendant l'engagement constructif régulier dont il a fait preuve dans son travail au cours de la période considérée, le Comité a bénéficié du soutien total et de la coopération pleine et entière de la direction et du personnel du HCR.

II. Principales conclusions et observations**A. Généralités**

6. Au cours de la période couverte, le HCR a travaillé dans un contexte caractérisé par un nombre record de personnes déplacées de force ou apatrides, de réduction du revenu annuel qui a eu des répercussions sur les opérations et les effectifs, et de perspectives de financement difficiles. En réponse, le HCR a davantage mis l'accent sur l'efficacité et l'efficience dans les opérations, afin de maximaliser l'impact des rares ressources

disponibles. À cette fin, le HCR a poursuivi ses innovations dans la collecte de fonds et la programmation, et a cherché à nouer des partenariats multilatéraux afin de renforcer la durabilité des financements et des opérations.

7. Le Comité a examiné le travail consultatif et d'assurance effectué par les organismes indépendants de contrôle pendant la période couverte, notamment l'opinion d'audit sans réserve du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du HCR pour 2023, associé aux questions et recommandations contenues dans le rapport détaillé, ainsi que les rapports émis par le Service d'audit interne du HCR et le Bureau d'évaluation. Avec les consultations menées pendant l'année par le Comité auprès des organismes de contrôle et d'intégrité et leurs homologues de l'administration, le Comité estime que le HCR reste fondamentalement sain en termes de suivi et d'obligation redditionnelle, et a fait des progrès louables concernant le système de transformation institutionnelle, la décentralisation et d'autres innovations.

8. Le lancement des composantes restantes du programme de transformation institutionnelle pendant la période couverte a été un moteur essentiel permettant d'atteindre l'efficacité et l'efficience organisationnelles. Le Comité a reconnu cette réussite, qui a nécessité des dépenses et des efforts importants ces dernières années. Le programme de transformation institutionnelle est à présent largement opérationnel et la réforme structurelle menée au moyen de la décentralisation et de la régionalisation est bien établie. Le Comité a encouragé les dirigeants du HCR à poursuivre sur cette voie en consolidant les structures, les systèmes et les processus, et en assurant un changement de comportement selon qu'il convient, afin de parvenir à l'adoption et à la fonctionnalité intégrales de la gestion basée sur les résultats, de l'obligation redditionnelle et des contrôles internes.

9. Le Comité a aussi instamment demandé à la direction du HCR d'insister sur la clôture effective et rapide des recommandations du contrôle, dans la mesure où les retards représentent des problèmes non résolus et des risques non pris en compte.

B. Contrôle externe

Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies

10. À chacune de ses sessions, le Comité a rencontré les auditeurs externes de la Cour des comptes de France, discutant régulièrement des progrès de l'audit et des questions soulevées.

11. Le Comité a fait les observations suivantes :

a) Il a constaté avec plaisir que le Comité des commissaires aux comptes avait émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers du HCR pour 2023 et reconnaît et apprécie l'engagement positif du Comité aux côtés du HCR lors de certaines difficultés et certains retards rencontrés, principalement à cause du déploiement de nouveaux systèmes, dont le système de Planification des ressources de l'entreprise basé sur le cloud et la Solution de rapport, de contrôle et de suivi de projet, aussi connue sous le nom de PROMS, en 2023.

b) Il a noté les informations supplémentaires et les principales conclusions contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, notamment les revues thématiques de la gestion budgétaire et de la gestion des grands camps, et encourage le HCR à faire une priorité des recommandations en suspens et à les exécuter.

c) Il a salué la proposition d'inclure un audit de la performance du système de planification des ressources de l'entreprise basé sur le cloud dans le plan de travail du Comité des commissaires aux comptes pour le cycle d'audit 2024.

C. Contrôle interne indépendant

1. Bureau de l'Inspecteur général

12. Le Comité a rencontré l'Inspecteur général à chacune de ses sessions.

13. Pour ce qui est des enquêtes, le Comité a noté une poursuite de la tendance à la hausse du nombre de plaintes reçues, et il a reconnu et approuvé les efforts déployés par le Bureau de l'Inspecteur général pour étudier la possibilité de parvenir à d'autres gains d'efficacité concernant les procédures de réception, y compris en envisageant le recours à l'intelligence artificielle pour effectuer un tri initial des plaintes reçues.

14. Concernant la coordination du suivi, le Comité a noté et apprécié la coordination assurée par le Bureau de l'Inspecteur général entre les organes indépendants de contrôle internes et externes afin de mener l'assurance et l'apprentissage avec efficacité et efficience. Cette démarche a inclus le relevé des plans d'assurance par rapport au cadre de gestion globale afin de mettre en évidence les lacunes et les doublons.

15. Le Comité a exprimé l'intérêt constant qu'il portait au travail proactif d'évaluation du risque de fraude effectué par le Bureau de l'Inspecteur général et a demandé à recevoir des mises à jour en temps voulu.

16. Le Comité a demandé des clarifications sur la manière dont l'allocation des ressources par le Bureau de l'Inspecteur général en vue du développement et de la mise en place de formations formelles sur les enquêtes à l'intention des autres organes a eu des effets sur ses opérations, dans la mesure où le développement des capacités à l'échelle de tout le système ne relève pas strictement de son mandat.

2. Audit interne

17. Le Comité a rencontré le Service d'audit interne du HCR (assuré par le Bureau des services de contrôle interne) à chacune de ses sessions.

18. Le Comité a fait les observations suivantes :

a) Il a noté que le cadre de gestion des risques du HCR avait été intégré au plan de travail de l'audit interne pour 2024 et a encouragé la poursuite des efforts visant à exprimer la couverture des risques en relation avec la planification de l'assurance.

b) Il a souligné sa déception face au manque de progrès de l'examen prévu des arrangements d'audit interne au HCR, compte tenu du lancement en janvier 2024 des nouvelles normes globales d'audit interne et des meilleures pratiques, y compris des indicateurs de performance clés, qui visent à améliorer l'efficacité et l'efficience de la fonction d'audit.

c) Il a pris note de l'évaluation externe de la qualité récemment effectuée par la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne, y compris le Service d'audit interne, qui assure la fonction d'audit interne au HCR avec une notation générale de « conformité générale ».

d) Il a noté avec préoccupation les retards dans la mise en œuvre des recommandations du suivi interne et a encouragé une classification plus efficace des recommandations de l'audit afin de permettre à la direction de mettre l'accent sur les plus importantes.

3. Évaluation

19. Le Comité a entendu des exposés sur les priorités et les plans du Bureau de l'évaluation, dont une stratégie d'évaluation pour la période 2024-2027, axée sur les thèmes de la couverture, de la capacité et de la culture.

20. Le Comité a aussi discuté du rapport du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, soulignant que l'engagement des parties prenantes et les aspects relatifs à l'optimisation des ressources étaient particulièrement pertinents pour l'évaluation.

21. Le Comité a fait les observations suivantes :

a) Il a noté avec intérêt l'évaluation en cours de la décentralisation et de la régionalisation et attend avec impatience de recevoir le rapport en temps voulu.

b) Il attend aussi avec impatience d'étudier le projet de plan de travail du déploiement du Bureau de l'évaluation pour la période 2025-2026, avant sa présentation officielle au Haut-Commissaire.

4. Bureau de l'Ombudsman et du Médiateur

22. L'Ombudsman a informé le Comité de ses activités, priorités et plans actuels, précisant aussi que le Bureau de l'Ombudsman et du Médiateur n'était pas un organe de suivi ou d'intégrité en soi, mais plutôt une ressource informelle de résolution des conflits.

23. Le Comité s'est félicité de l'existence de ressources de médiation et attend avec impatience de prendre connaissance d'autres actualisations sur les progrès accomplis en direction d'une couverture renforcée et d'un meilleur accès du personnel dans les bureaux de pays et régionaux.

D. Contrôle de gestion

1. Gestion financière et administration

24. Le Comité a été régulièrement informé par le Contrôleur, y compris concernant le passage du logiciel des systèmes financiers au système de planification des ressources de l'entreprise basée sur le cloud (*Cloud Enterprise Resource Planning system*) en septembre 2023 et ses répercussions sur la préparation des états financiers annuels.

25. Le Comité a fait les observations suivantes :

a) Il a exprimé son appréciation des efforts importants déployés pour produire les états financiers malgré les nombreuses difficultés et les nombreux retards liés aux systèmes. Il a encouragé le HCR à faire une priorité de la consolidation des systèmes et des processus qui sous-tendent les états financiers, y compris les systèmes du programme de transformation institutionnelle, le cadre des contrôles internes et les mécanismes connexes de prévention des fraudes.

b) Il a noté avec préoccupation les conséquences négatives de la baisse de revenus en 2023 sur les réserves et les liquidités, et, aspect le plus important, sur les opérations.

c) Il a déclaré qu'il était favorable au fait que le HCR tire pleinement parti des fonctionnalités du programme de transformation institutionnelle pour améliorer encore l'efficacité des processus et l'optimisation des ressources, y compris avec le recours au benchmarking et aux indicateurs de performance clés.

2. Gestion globale des risques

26. Le Comité a reçu une actualisation du Chef de la gestion des risques, comportant les évolutions positives concernant une déclaration relative à l'appétence pour le risque et l'utilisation d'indicateurs de risques clés.

27. Le Comité a discuté de l'importance des actions d'atténuation des risques à tous les niveaux comme résultat pratique du processus de gestion des risques, demandant que le statut et l'impact de ces actions fassent l'objet d'un suivi et soient analysés dans le cadre de l'examen de la performance.

28. Notant l'engagement de l'organisation en faveur de la gestion des risques et son leadership dans ce domaine, le Comité a déclaré qu'il appréciait les progrès accomplis et attendait avec impatience de nouvelles actualisations, soulignant que la maturité face au risque dont faisait preuve l'organisation était un facteur clé de la confiance des parties prenantes parmi les donateurs, y compris les États membres.

3. Gestion du changement, y compris le programme de transformation institutionnelle

29. Reconnaissant que le déploiement des modules restants du programme de transformation institutionnelle pendant la période représentait à la fois un risque et une opportunité pour le HCR, le Comité a accordé une attention particulière à cette question

tout au long de l'année, y compris lors d'une session d'information virtuelle spécialement consacrée à ce sujet avec les dirigeants, peu après le déploiement du système de planification des ressources de l'entreprise basé sur le cloud en septembre 2023.

30. Le HCR passe à présent d'une période d'aide intensive, marquée par un soutien accru à la suite du déploiement des systèmes, à une phase de stabilisation. Dans le cadre de cette transition, la Division des systèmes d'information et de télécommunications a assumé le rôle de coordination avec les entités d'apport de services et les divisions respectives, afin de gérer les derniers problèmes techniques et opérationnels.

31. Le Comité a fait les observations suivantes :

a) Il a reconnu les efforts de gestion importants qui ont été accomplis et a noté avec satisfaction que les nouveaux systèmes étaient fonctionnels s'agissant du traitement des transactions et de la comptabilisation des dépenses, bien que certains aspects nécessitent un travail supplémentaire.

b) Il a observé que le HCR était à présent dans la phase post-déploiement et a souligné qu'il était important de résoudre les problèmes en suspens dans et entre les systèmes, et d'optimiser pleinement la fonctionnalité du programme de transformation institutionnelle. Il faut pour cela mettre l'accent sur le contrôle interne, la prévention de la fraude et les informations de gestion. Le Comité a également noté que cette phase nécessiterait l'attention continue des hauts dirigeants ainsi que des ressources pour garantir la pleine intégration des nouveaux processus et des nouvelles fonctionnalités, y compris concernant la culture et les comportements.

c) Il a noté les plans visant à évaluer les gains apportés par le programme de transformation institutionnelle en matière d'impact, sous la forme d'un exercice sur les enseignements retirés, ainsi que par une évaluation des gains en matière d'impact, incluant la définition d'indicateurs de performance clés. Le Comité a aussi conseillé l'adoption d'une triangulation quantitative et qualitative rigoureuse des données dans l'évaluation des enseignements retirés.

d) Il a pris en compte le contrôle indépendant du programme de transformation institutionnelle, notant avec intérêt que le rapport d'audit du Bureau des services de contrôle interne sur le programme de transformation institutionnelle¹ était un inventaire des problèmes et des risques à prendre en compte dans la période à venir ; l'audit en cours de COMPASS (le système de gestion basée sur les résultats) ; et les futurs audits planifiés d'autres composantes du programme de transformation institutionnelle.

32. Le Comité a également reçu des informations sur d'autres aspects du programme de transformation, dont une vaste enquête sur la culture organisationnelle évaluant la performance de l'Organisation par rapport à neuf caractéristiques du modèle de leadership du système des Nations Unies, utilisant des données pour promouvoir le changement de comportement. Le Comité a pris acte de cette initiative avec intérêt et est impatient de connaître les résultats finaux en temps voulu.

33. Concernant l'approche consistant à positionner des groupes sectoriels d'expertise fonctionnelle dans certains sites, le Comité a étudié ses avantages en termes d'efficacité et d'efficience et a fortement encouragé une réflexion plus approfondie sur la faisabilité de cette option, dont une analyse coûts-bénéfice d'un échantillon diversifié de sites.

4. Décentralisation et régionalisation

34. Le Comité s'est réuni avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs, achevant ainsi son premier cycle de réunions avec chacun des sept bureaux régionaux instaurés en 2020.

¹ Le rapport 2024/011 du Bureau des services de contrôle interne, « *Audit of the progress in implementing the Business Transformation Programme for UNHCR* » est disponible sur le site Internet du Bureau des services de contrôle interne.

35. Le Comité s'est félicité de la vue d'ensemble qui lui a été présentée, notant que malgré les problèmes posés par les crises de grande ampleur et les ressources limitées, le bureau régional avait fait état de progrès encourageants accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, y compris d'engagements de partenariats actifs et étendus avec les pays d'accueil, les organismes d'aide et les organisations de développement régionales et multilatérales.

36. Considérant les changements structurels et systémiques introduits dans toute l'Organisation par la transformation, le Comité a reconnu plusieurs aspects bénéfiques de ces processus, tout en indiquant qu'il est possible de préciser davantage les rôles de deuxième ligne parmi les entités du Siège du HCR vis-à-vis des bureaux régionaux. Dans ce contexte, le Comité est impatient d'étudier en temps voulu le cadre d'obligation redditionnelle de l'Organisation et la politique relative aux orientations officielles actuellement en cours d'élaboration.

5. Relations extérieures, y compris la collecte de fonds

37. Le Comité a reçu une actualisation de la Division des relations extérieures indiquant que les chiffres du financement pour 2024 étaient identiques à ceux de 2023, tout en remarquant que l'environnement de financement à moyen terme restait risqué, que la tendance à la fourniture de fonds liés à une affectation spéciale continuait à augmenter, et que si les progrès en matière de diversification des sources de financement étaient manifestes, le HCR restait fortement dépendant d'un nombre limité de donateurs.

38. Le Comité a reconnu le travail de collaboration accompli pour améliorer la coopération interorganisations par une programmation, des propositions de financement et des appels de fonds conjoints. Le Comité a aussi salué les progrès accomplis lors du Forum mondial sur les réfugiés 2023 concernant l'intégration des acteurs du développement et d'autres parties prenantes dans le financement et la programmation, notamment par des modèles de financement pluriannuel et l'approche de programmation durable.

39. Concernant les financements liés à une affectation spéciale, le Comité a apprécié l'impact croissant de l'engagement du secteur privé et a noté et approuvé le fait que cet engagement ne soit pas limité à la collecte de fonds mais porte aussi sur le plaidoyer concernant les questions relatives aux réfugiés. Le Comité a vivement conseillé de poursuivre les efforts visant à diversifier les sources de financement gouvernemental et du secteur privé.

6. Planification stratégique, y compris la planification des effectifs

40. La Division de la planification stratégique et des ressources a fourni des informations actualisées au Comité, y compris sur les nouvelles politiques de planification et d'allocation des ressources.

41. Le Comité a salué la création du Centre d'évaluation et de suivi des ressources du HCR. Il a souligné que la qualité des données à tous les stades du cycle du programme était un aspect crucial et a vivement encouragé les dirigeants à continuer à prêter attention à cet aspect (voir la partie sur les données ci-dessous).

42. Le Comité s'est dit préoccupé par les conséquences des restrictions de financement, tant sur les capacités internes que sur les personnes déplacées de force ou apatrides. Lors des discussions avec la Division de la planification stratégique et des ressources et la Directrice de la Division des ressources humaines, le Comité a insisté sur la nécessité d'adopter une approche juste et structurée pour promouvoir la rationalisation des ressources internes.

43. Concernant *Workday*, le module des ressources humaines du programme de transformation institutionnelle, le Comité est impatient de voir les progrès qui seront accomplis dans l'intégration des systèmes ainsi que les améliorations prévues en matière de planification des effectifs, de rapports et d'analyses.

44. Le Comité a pris acte d'*Evolve*, la plateforme d'évaluation de la performance du personnel, et de l'examen de la politique sur la gestion de la performance qui est

programmé. Il impatient de recevoir de nouvelles actualisations, y compris sur la possibilité d'introduire des changements culturels et comportementaux.

45. Le Comité a aussi été informé par le Service des affaires juridiques des statistiques relatives aux mesures disciplinaires, qui ont été constantes ces cinq dernières années, et est impatient d'étudier une analyse de tendance des cas ayant fait l'objet d'un appel devant le Tribunal disciplinaire des Nations Unies.

7. Technologies de l'information et de la communication

46. Outre une actualisation détaillée sur le programme de transformation institutionnelle, le Comité a reçu un exposé sur la cybersécurité, notant que la Division des systèmes d'information et de télécommunications était consciente des risques (ne se demandant pas s'ils pouvaient exister mais quand ils pourraient se produire) et gérait proactivement à la fois la prévention et la réponse. Le Comité s'est dit préoccupé par les taux de respect des formations de mise à niveau, soulignant que tous les collègues du HCR devaient effectuer la formation obligatoire.

47. Le Comité a aussi discuté de l'intelligence artificielle, tendance technologique qui connaît une évolution rapide. L'utilisation de l'intelligence artificielle représente des défis pour la gestion proactive à la fois des opportunités et des risques, et le Comité a conseillé de prêter toute l'attention requise à ce domaine.

8. Données

48. Notant que des données fiables étaient une composante essentielle de la gestion basée sur les résultats et de la capacité du HCR à prouver l'impact des opérations menées aux parties prenantes et à s'acquitter de son obligation additionnelle à leur égard, le Comité a apprécié l'exposé complet fourni par le Chef du Service des données mondiales. Cet exposé a clairement mis en évidence les problèmes, les risques et les opportunités liés aux données, ainsi que l'existence d'une approche cohérente de la gestion, incluant l'élaboration et l'exécution d'un plan visant à mettre efficacement en œuvre la stratégie de transformation des données.

49. En réponse à la demande du Comité concernant l'approche de la conservation des données par le HCR, le Service mondial des données a confirmé qu'un groupe de travail avait été créé pour mettre à jour les orientations. La possibilité de numériser les archives a été discutée. Le Comité a souligné l'importance de protocoles de collecte des données afin d'éviter la collecte de données inutiles et attend avec impatience une nouvelle mise à jour sur les évolutions de la politique liée aux données.

9. Protection contre l'exploitation et les abus sexuels, et le harcèlement sexuel

50. Le Comité a été informé par le Conseiller principal sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, et le harcèlement sexuel et a salué la nouvelle politique du HCR sur la lutte contre les inconduites sexuelles. Le Comité s'est également félicité de l'introduction d'un cycle de formation obligatoire de trois ans sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, lié à l'évolution de carrière.

51. Notant l'utilisation par le HCR de la base de données de filtrage des Nations Unies « ClearCheck » et le dispositif de signalement des inconduites, le Comité a applaudi le rôle proactif joué par le HCR au niveau interorganisations et a encouragé la poursuite de l'échange de bonnes pratiques contre l'exploitation et les abus sexuels, et le harcèlement sexuel.

10. Problèmes en milieu professionnel

52. À la suite du travail mené les années précédentes dans ce domaine et notant l'effet perturbateur d'une rationalisation dû à des problèmes de financement, qui a abouti à la suppression d'environ 1000 postes, le Comité a discuté des tendances relatives aux problèmes en milieu professionnel avec la Division des ressources humaines, le Bureau de l'Inspecteur général, l'Ombudsman et le Service des affaires juridiques. Les sujets abordés

ont notamment été la réception des plaintes, la ligne d'assistance SpeakUp, la protection contre les représailles et les sanctions administratives.

53. Le Comité a également discuté de l'importance d'un environnement global dans tous les organes concernés de troisième ligne et de gestion s'occupant des problèmes en milieu professionnel afin d'assurer un traitement coordonné et rapide. Cela inclut la réception et le tri des plaintes, ainsi que le feedback le cas échéant. Le Comité a aussi souligné à quel point la coordination entre les différentes entités était cruciale, sur la base du respect mutuel de leur rôle respectif.

11. Haut-Commissaire assistant (Protection)

54. Le Comité a apprécié l'exposé complet fourni par le Haut-Commissaire assistant (Protection) sur les questions de protection, soulignant les problèmes tels que les situations de réfugiés prolongées, les contraintes croissantes imposées à l'environnement de protection et les problèmes de protection des données. La présentation a aussi inclus des actualisations sur le Forum mondial sur les réfugiés 2023 et les approches axées sur l'inclusion, comme l'approche basée sur les routes empruntées et la programmation durable.

III. Autres questions

55. Le Comité a tenu sa réunion annuelle avec le Bureau du Comité exécutif en juin 2024. Les discussions ont porté sur des questions d'intérêt mutuel, dont les perspectives de financement, la transparence dans les rapports à divers niveaux, et l'importance de la coordination interorganisations et d'une programmation efficace dans le contexte de ressources rares. Le Comité a fait part au Bureau du Comité exécutif de son appréciation sincère de l'échange constructif qui a eu lieu et a déclaré attendre avec impatience la réunion de l'an prochain.

56. Le Comité a procédé à son autoévaluation annuelle, reflétant généralement des résultats satisfaisants, certains points nécessitant un examen plus approfondi et des éclaircissements.

57. La Présidente et le Vice-Président ont également participé à la huitième réunion annuelle des comités de suivi du système des Nations Unies à New York en décembre 2023.

58. Comme il est indiqué dans ses termes de référence, le Comité a examiné ses propres termes de référence, estimant qu'aucun amendement n'était nécessaire à ce stade.

59. Le Comité adresse ses remerciements et ses compliments au Haut-Commissaire, à la Haute-Commissaire adjointe, aux dirigeants et au personnel du HCR, ainsi qu'au Secrétariat du Comité pour leur soutien et leur assistance fournis pendant la période couverte. Le Comité a apprécié la reconnaissance exprimée par le Haut-Commissaire à ses trois membres Mme Malika Aït-Mohamed Parent, Dr. Suresh R. Sharma et M. Honoré Ndoko alors que s'achève leur mandat de six ans au sein du Comité, pour la période 2018-2024.